



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

In-Service Support Marine / Soutien en Service Maritime

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

6C2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet PEIE: DI général+aliénation d'équip	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-170020/A	Date 2017-06-23
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-170020	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$ISM-025-26358
File No. - N° de dossier 025ism.F7047-170020	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-07-28	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fox, Erin	Buyer Id - Id de l'acheteur 025ism
Telephone No. - N° de téléphone (613) 614-2383 (00)	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Programme de l'équipement d'intervention environnementale

Demande d'information (DI)

Table des matières

1. Objet
2. Contexte
3. Portée potentielle des travaux et contraintes
4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
5. Calendrier
6. Remarques complémentaires à l'intention des répondants intéressés
7. Date de clôture
8. Information demandée

1. Objet :

La présente demande d'information (DI) a pour objet de demander aux entreprises intéressées de formuler des commentaires et des recommandations par écrit en réponse aux questions posées dans le présent document. Les questions qui sont posées ont trait au Programme de l'équipement d'intervention environnementale (EIE) de la Garde côtière canadienne (GCC).

Les objectifs de la présente demande d'information sont les suivants :

- a) fournir à l'industrie des renseignements généraux sur le Programme d'équipement d'intervention environnementale de la GCC;
- b) permettre au Canada de demander à l'industrie des renseignements et des commentaires au sujet des exigences du Programme de l'EIE en général (veuillez vous reporter à la section 8 de la présente DI);
- c) inviter l'industrie à assister à une réunion bilatérale avec le Canada, afin de discuter des réponses qu'elle a formulées et du Programme de l'EIE en général. La réunion peut avoir lieu à Ottawa (Ontario), ou par téléconférence. Afin de prendre des dispositions pour la tenue de la réunion, veuillez communiquer avec l'autorité contractante de TPSGC indiquée à la section 6 de la présente DI.

2. Renseignements de base

Le Programme de l'équipement d'intervention environnementale (EIE) de la Garde côtière canadienne (GCC) fait partie du Plan de protection des océans qui a été annoncé en novembre 2016. Dans le cadre du Programme de l'EIE, la GCC renouvelle l'ensemble de son matériel d'intervention environnementale (IE) afin de se doter d'une solide capacité d'intervention stratégique à l'échelle nationale. Le Programme de l'EIE permettra de moderniser l'équipement d'IE au moyen de nouvelles technologies destinées aux emplacements stratégiques d'IE situés aux quatre coins du Canada. Il sera nécessaire d'effectuer entre 50 et 100 achats uniques pour différents types d'équipement, notamment en ce qui a trait à la documentation pour le soutien logistique intégré et certains services de gestion du cycle de vie. Les besoins sont les suivants (sans en exclure d'autres) :

1. récupérateurs (récupérateurs fixes et avançants);
2. barrières flottantes (y compris des systèmes de balayage);
3. équipement de stockage de contaminants (remorquable et fixe);

4. agents de dispersion et matériel de combustion;
5. équipement de sécurité d'I'E;
6. équipement de communication d'I'E;
7. équipement de surveillance d'I'E;

8. pompes, tuyaux et panneaux de commande hydraulique;
9. génératrices;
10. postes de commandement de lieu d'incident (diverses catégories pour différentes applications opérationnelles);
11. postes d'équipe d'intervention;
12. postes de logistique;
13. postes de décontamination;
14. camps mobiles;
15. remorques et petits véhicules spécialisés, et petites embarcations;
16. équipement de manutention d'I'E;
17. Autres petits achats de matériel divers comme des bouées, des éclairages, des dispositifs de dissuasion de la faune, etc.

On élaborera également une stratégie à facettes multiples pour l'élimination de l'équipement existant (veuillez vous reporter à la section 8 pour de plus amples renseignements).

Le passage à une stratégie nationale pour l'acquisition de cet équipement représente un important changement dans la façon dont la GCC mène ses activités. L'industrie devra faire affaire avec le Canada à l'échelle nationale (p. ex., en répondant aux demandes de soumissions par l'intermédiaire d'Achatsetventes.gc.ca). Pour obtenir de l'information sur les prochaines séances de mobilisation de l'industrie et pour en savoir plus sur la façon de trouver et de présenter une soumission pour les achats d'équipement d'I'E du Canada, veuillez consulter le site Web Achatsetventes.gc.ca. Tous les avis (demandes de propositions, demandes d'information, etc.) liés au Programme de l'EIE auront des titres contenant l'acronyme « PEIE », afin qu'ils soient facilement identifiables.

3. Portée potentielle des travaux et contraintes

Chaque achat effectué dans le cadre du Programme de l'EIE comportera ses propres exigences distinctes. Toutefois, les travaux prévus dans le cas de chacun de ces achats peuvent comprendre certaines des exigences suivantes, ou toutes ces exigences :

- fourniture d'équipement;
- mise à l'essai et mise en service avant l'acceptation;
- formation et matériel de formation (en matière de sécurité, opérationnelle et en matière d'entretien de cycle de vie);
- manuels et autre soutien logistique intégré;
- fourniture de pièces de rechange en fonction des listes de pièces de rechange essentielles et recommandées;
- prestation de services de réparation et d'entretien pour une période prédéterminée, plus des périodes optionnelles.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici certaines lois, certains accords commerciaux et certaines politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur toute demande de soumissions ultérieure relative aux exigences du PEIE :

- a) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : peut s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- b) Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) : peut ne pas s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- c) Accord sur le commerce intérieur (ACI) : peut s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- d) Loi sur la production de défense : ne s'appliquera pas aux demandes de soumissions ultérieures;
- e) Retombées industrielles et régionales : peuvent ne pas s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- f) Programme des marchandises contrôlées (PMC) : le PMC peut ne pas s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- g) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE) : le PCF-EE peut s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- h) Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) : des ERTG peuvent s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures.

5. Calendrier :

Le calendrier suivant devrait être utilisé comme base de référence pour fournir les réponses :

- a) à la présente DI : juin/juillet 2017
- b) à la DI potentielle pour les capacités de stockage flottant : juin/juillet 2017
- c) à la DI potentielle pour l'exigence relative aux barrages rideaux : été 2017
- d) lors de la réunion bilatérale avec l'industrie : été/automne 2017
- e) lors de la potentielle journée de l'industrie dans la région de la capitale nationale : automne 2017

6. Remarques importantes à l'intention des répondants :

6.1 Envoi des réponses :

Les répondants intéressés peuvent envoyer leurs réponses à l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessous :

Erin Fox
Chef d'équipe de l'approvisionnement
Programme de l'équipement d'intervention environnementale
200, rue Kent, bureau 7W119E
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : 613 614-2383
Adresse électronique : erin.fox@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le Canada préfère recevoir les réponses par courriel (pas plus de 5 Mo). Si le répondant souhaite envoyer sa réponse sur une clé USB par la poste, l'envoyer à Erin Fox, à l'adresse susmentionnée.

6.2 Forme de la réponse :

Les répondants sont invités à présenter leur réponse à cette demande d'information sous forme de document PDF non protégé (pas de mot de passe requis). Les réponses doivent consister en une page couverture comprenant : le numéro de la demande de soumissions associée à la DI, la dénomination sociale complète du répondant et la date.

Les réponses doivent également comprendre un point de contact pour le répondant (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel). Les répondants sont invités à utiliser dans leur réponse un système de numérotation qui correspond à celui indiqué dans la section 8 de la présente demande d'information.

6.3 Traitement de la réponse :

Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle. Cependant, le Canada pourrait utiliser cette information dans la planification d'une éventuelle demande de soumissions pour les travaux décrits dans le présent document. Le Canada examinera toutes les réponses reçues à la date de clôture de la demande d'information (DI). Le Canada pourra, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DI.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un consultant indépendant ou d'utiliser toute ressource gouvernementale jugée nécessaire pour examiner les réponses. Les réponses ne seront pas nécessairement examinées par tous les membres de l'équipe.

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour faire un suivi en posant des questions supplémentaires ou pour obtenir des précisions sur tout aspect d'une réponse. Le Canada peut aussi publier plus de demandes d'information liées à cette initiative.

Les réponses ne seront pas renvoyées aux répondants.

6.4 Autres remarques importantes :

Des modifications pourraient être apportées à la présente DI; le cas échéant, elles seront annoncées sur le site Web [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) pour vérifier la présence de telles modifications.

La présente demande d'information (DI) n'est ni un appel d'offres ni une demande de proposition. Elle ne donnera lieu à aucune entente et à aucun marché. La publication de la présente DI ne doit d'aucune manière être interprétée comme un engagement de la part du gouvernement du Canada ou comme une autorisation aux éventuels répondants d'entreprendre quelque activité qui pourrait être facturée au Canada. Cette demande d'information ne doit pas être considérée comme un engagement à lancer ultérieurement une demande de soumissions ou à accorder un ou des marchés pour les travaux mentionnés aux présentes.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements qu'ils transmettent au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme leur appartenant, appartenant à des tiers ou constituant des renseignements personnels. Veuillez noter que le Canada pourrait être obligé par la loi (p. ex., en réponse à une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou commercialement sensibles au sujet d'un répondant (pour de plus amples renseignements, consulter : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

On demande aux répondants d'indiquer si leur réponse, ou une quelconque partie de leur réponse, pourrait être assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à la présente demande d'information est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. Cette demande d'information ne donnera pas lieu à une présélection d'éventuels fournisseurs en prévision de possibles travaux. De la même manière, la participation à la présente demande d'information ne constitue pas une condition préalable pour participer à quelque éventuelle demande de soumissions ultérieure.

Les coûts engagés par les répondants pour participer à la présente demande d'information ne sont pas remboursables.

7. Date de clôture pour la lettre d'information (LI)/demande d'information (DI) :

Les réponses à la présente demande d'information doivent être envoyées à l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessus, au plus tard le 18 juillet 2017.

8. Information demandée

1. Veuillez fournir une liste exhaustive des produits finaux qui pourraient être produits par le fournisseur.

Remarque : Veuillez répondre le mieux possible aux questions subséquentes dans le cas de chaque « produit final » qui pourrait être produit par le fournisseur. Des réponses de haut niveau sont également acceptables, pourvu qu'elles s'appliquent.

2. Procédés d'ingénierie des systèmes

Fabrication

- i. Veuillez décrire la méthode ou le procédé servant à la fabrication du produit final.
- ii. Veuillez décrire les mesures qui sont en place pour assurer l'uniformité et la fiabilité du produit final (p. ex. des procédures de fabrication ou des instructions de travail documentées, la compétence du personnel, des méthodes d'échantillonnage destructives ou non destructives des produits, etc.).
- iii. Veuillez indiquer la cadence de production (p. ex. le nombre de produits fabriqués par intervalles de temps, les délais habituels, etc.) pour la fabrication du produit final.
- iv. Veuillez fournir des renseignements récents sur les ventes du produit final (si possible).

Contrôle de la qualité

- v. Veuillez décrire les pratiques suivies pour s'assurer que des matériaux (ou de composants) fiables et uniformes sont utilisés lors du processus de fabrication ou de construction (p. ex. l'analyse de composition, les certificats de conformité par rapport aux normes établies, l'échantillonnage à l'interne des lots reçus).
- vi. Veuillez décrire les pratiques suivies pour empêcher l'utilisation de matériaux ou de composants défectueux lors du processus de fabrication ou de construction (p. ex. tri, marquage des matériaux ou composants défectueux).

Santé et sécurité

- vii. Veuillez décrire les critères de conception (ou composants) mis en œuvre dans le produit final afin d'assurer la santé et la sécurité des opérateurs.
- viii. Veuillez fournir tout renseignement en matière de santé et de sécurité qui a trait à l'utilisation et à l'entretien des produits finaux ainsi qu'à la mise en service et à la formation.

3. Aliénation de l'équipement désuet

La GCC dispose d'un parc d'équipement d'IE (barrages flottants, récupérateurs, génératrices, remorques, etc.) obsolète qui a dépassé sa durée de vie utile, à divers emplacements d'IE, dans les régions de l'Ouest, du Centre et

de l'Arctique, et de l'Atlantique. En outre, l'espace d'entreposage est limité dans la plupart des emplacements d'IE de la GCC. La GCC envisage de recourir à une stratégie « juste à temps » pour l'aliénation de l'équipement désuet, afin que le nouvel équipement puisse être livré et entreposé adéquatement. Les fournisseurs sont encouragés à proposer d'autres stratégies d'élimination et à formuler des recommandations à cet égard. La GCC privilégie une méthode d'élimination « verte » à mettre en œuvre par les fournisseurs. Toute stratégie d'aliénation choisie par le Canada sera mise en œuvre en conformité avec les directives et politiques suivantes :

- <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12066> - *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus*;
- <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12062> - *Politique sur la gestion du matériel*.

Veillez noter que de l'équipement peut avoir été utilisé et donc être entré en contact avec des matières dangereuses; il est essentiel que toute stratégie d'aliénation prenne en compte cet aspect. Pour plus d'information :

- <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-149/index.html> - *Importation et exportation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses*;
 - <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-301/index.html> - *Mouvements interprovinciaux des déchets dangereux*;
 - <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-97-109/index.html> - *Règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC*
- i. Veuillez décrire toute capacité ou méthode existante utilisée pour le recyclage ou l'élimination de stocks existants appartenant à des clients.
 - ii. Si une capacité donnée n'existe pas actuellement, veuillez décrire brièvement une méthode proposée pour recycler ou éliminer des stocks existants appartenant à des clients.
 - iii. Veuillez décrire toute autre stratégie d'aliénation proposée et formuler des recommandations pour l'équipement désuet de la GCC.

4. Livraison des produits finaux acquis

Le Programme de l'EIE est en train de mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement nationale pour l'acquisition de différents types de nouveaux équipements d'IE. Dans le cadre de cette stratégie, la GCC envisage de mettre en œuvre la méthode de livraison suivante : des emplacements des régions de l'Ouest, du Centre et de l'Arctique, et de l'Atlantique seront choisis pour recevoir les produits finaux acquis. Ces emplacements choisis serviront de « centres de livraison », où la mise en service et la formation (opérationnelle et en matière d'entretien) auront lieu de façon consécutive. Les produits finaux qui seront alors opérationnels seront remballés pour être livrés à des emplacements d'IE situés dans les environs (bases, dépôts, remorques, etc.). Les produits finaux arriveront ainsi à leur « destination finale » et seront prêts pour des interventions.

- i. Veuillez fournir une brève description de toute expérience de la livraison de produits finaux à des emplacements éloignés ou arctiques, où l'environnement peut poser des défis.
- ii. Veuillez décrire brièvement les éléments qui seraient inclus dans un plan pour la livraison de produits finaux à l'échelle nationale.
- iii. Veuillez décrire tout partenariat ou entente d'association possible avec des fabricants similaires pour faciliter la livraison de produits finaux à l'échelle nationale.
- iv. Veuillez décrire le genre d'équipement auxiliaire (appareils de levage lourds, remorques, conteneurs spécialisés, camions, navires, etc.) qui est disponible pour livrer divers produits finaux à des endroits éloignés.

5. Mise en service des produits finaux acquis

- i. Veuillez décrire l'approche utilisée lors de la vérification de la conformité du produit final par rapport aux énoncés du client (p. ex. une planification précise de l'essai de mise en service, les résultats de l'essai de rendement ou de fonctionnement effectués à l'interne ou par un tiers).

6. Formation des opérateurs des produits finaux acquis

Tous les produits finaux acquis nécessiteront la prestation de services de formation opérationnelle et en matière d'entretien. Certains emplacements de livraison des produits finaux serviront également d'emplacements désignés pour la formation. Ces emplacements de formation désignés seront situés principalement dans les régions opérationnelles de l'Ouest et de l'Atlantique.

- i. Veuillez fournir une brève description des éléments qui seraient inclus dans un plan de formation opérationnelle, notamment la méthode de formation proposée pour l'utilisation du produit final (p. ex., cours d'une journée donné par un formateur expérimenté, modules en ligne, manuels utilisés en classe).
- ii. Veuillez fournir une brève description des éléments qui seraient inclus dans un plan de formation en matière d'entretien, notamment la méthode de formation proposée pour l'*entretien* du produit final (p. ex., cours d'une journée donné par un formateur expérimenté, modules en ligne, manuels utilisés en classe).
- iii. Une méthode de formation de type « formation des formateurs » serait-elle disponible pour la formation opérationnelle et en matière d'entretien liée au produit final acquis?
 - o Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement les éléments à inclure dans le plan de « formation des formateurs ».
- iv. Veuillez décrire tout matériel de formation existant qui est actuellement élaboré à l'interne pour l'utilisation ou l'entretien du produit final.
- v. Veuillez décrire également le matériel de formation qui pourrait être élaboré pour l'utilisation ou l'entretien du produit final, en plus du matériel de formation existant (vidéos, équipement de formation, manuels, etc.).

7. Gestion du cycle de vie (GCV) des produits finaux acquis

La GCC est déterminée à adopter des pratiques efficaces de gestion du cycle de vie des produits finaux acquis. Une collaboration avec les fournisseurs fondée sur chaque produit final est nécessaire pour faire en sorte que des pratiques de GCV appropriées soient mises en œuvre.

Entretien et réparation

Les produits finaux requièrent la prestation de services d'entretien préventif et de réparation pour assurer le maintien du fonctionnement opérationnel et leur longévité.

- i. Veuillez fournir une brève description des services d'entretien préventif et de réparation offerts pour le produit final, afin d'assurer une durée de service fiable (p. ex., formation, services contractuels, réparations d'urgence « sur appel »).
- ii. Veuillez décrire brièvement les services d'entretien correctif et de réparation offerts pour assurer une durée de service fiable du produit final.
- iii. Veuillez décrire brièvement toute expérience de la prestation de services supplémentaires offerts pour le produit final dans le but d'assurer une durée de service fiable (p. ex., pièces de rechange courantes, pièces de rechange essentielles, outils spéciaux, manuels d'entretien).

- iv. Veuillez indiquer si l'un ou l'autre des produits finaux requiert une expertise particulière pour effectuer de l'entretien préventif ou correctif.

Aliénation

À la fin de la durée de vie utile du produit final acquis, il sera nécessaire de mettre en œuvre des pratiques de recyclage ou d'aliénation pour assurer le retrait d'équipement désuet de l'inventaire opérationnel. Une méthode d'élimination « verte » est privilégiée (tel qu'il est décrit à la section 8, point 3).

- iv. Veuillez décrire toute capacité ou méthode existante pour le recyclage ou l'élimination du produit final acquis, une fois que celui-ci aura atteint sa durée de vie utile.
- v. Si une capacité donnée n'existe pas actuellement, veuillez décrire brièvement une méthode proposée pour recycler ou éliminer le produit final une fois qu'il aura atteint sa durée de vie utile.

8. Technologie d'équipement d'IE

Entreposage de produits pétroliers

Tel qu'il est indiqué à la section 5, une demande d'information sera publiée pour obtenir des renseignements de l'industrie sur diverses options et dimensions disponibles en matière de moyens de stockage flottants.

Veuillez visiter le site Achatsetventes.gc.ca pour en savoir plus sur les exigences et sur l'information demandée à l'industrie.

Conteneurs et remorques d'entreposage d'équipement

- v. Veuillez fournir une brève description de toute expérience de la fourniture de produits finaux conformes à diverses lois et divers règlements provinciaux ou territoriaux en matière de transports. Veuillez indiquer toute considération ou approche particulière qui a été utilisée par le passé.
- vi. Veuillez indiquer s'il est possible d'établir des partenariats ou de conclure des ententes d'association avec des fabricants similaires, ou si des travaux peuvent être confiés à des sous-traitants pour fournir des solutions d'entreposage appropriées pour les produits finaux acquis.